



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2024

ASSOCIATION :

Cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 1-3, 2 et 3)
- Une attestation (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)
- Le contrat d'engagement républicain

Ce dossier est à déposer avant **le 26/01/2024 :**

**Service culture et vie associative
La Mezzanine - 48, rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE**

Cadre réservé au service

Date d'arrivée :

Demande de complément/précision/document :

Suite donnée :

Informations pratiques

Principes généraux relatifs à la demande de subvention

Les éléments contenus dans le dossier de subvention doivent être sincères. Leur contenu engage la responsabilité des dirigeants de l'association.

L'octroi d'une subvention est décidé par le Conseil Municipal. Elle est versée directement à l'association qui en a fait la demande. Elle ne peut être redistribuée pour tout ou partie et doit être utilisée pour concourir à l'objet validé par le Conseil Municipal.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les associations remplissant les conditions pour l'obtenir ; les collectivités publiques ont un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser cette aide. Une association ne peut exiger le versement d'une subvention même si elle en a antérieurement bénéficié.

Indépendamment des renseignements devant figurer sur le présent imprimé, l'association a la faculté de joindre toutes justifications à l'appui de sa demande de subvention.

Si vous effectuez une demande pour la première fois, merci de joindre une copie de vos statuts, du récépissé de la déclaration en Préfecture et la liste des membres du Conseil d'Administration.

Dossier de demande de subvention - Il comporte 5 fiches :

- **Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l'association** (la fiche 1.3 est à remplir uniquement par les associations sportives)

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** :

- d'un numéro SIRET ; si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)
- d'un numéro de récépissé en préfecture

- **Fiches n° 2.1, 2.2 : Description des actions projetées.**

- **Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'association.**

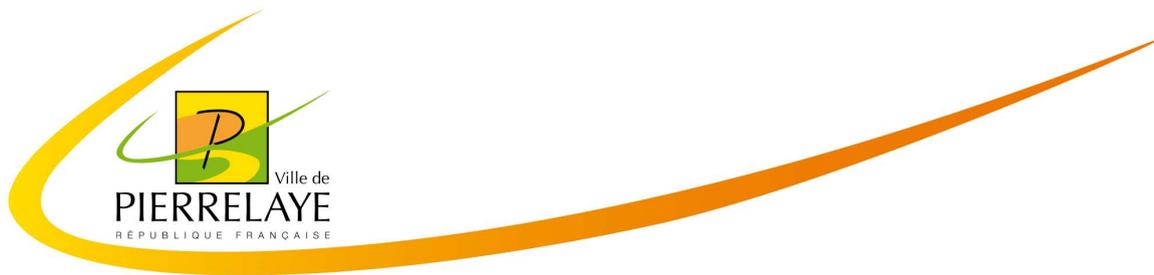
Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

- **Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur.**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

- **Fiche n° 5 : Pièces à joindre.**

	VISA DU SERVICE
Les statuts régulièrement déclarés , en un seul exemplaire.	<input type="checkbox"/>
La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée.	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire , portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.	<input type="checkbox"/>
Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.	<input type="checkbox"/>
Les comptes approuvés du dernier exercice clos.	<input type="checkbox"/>
Le plus récent rapport d'activité approuvé	<input type="checkbox"/>
Une attestation d'assurance	<input type="checkbox"/>
Le contrat d'engagement républicain signé	<input type="checkbox"/>



1-1. Présentation de l'association

IDENTIFICATION

Nom :

 Sigle :
 Objet :

L'association est-elle (cocher la case) : nationale départementale régionale locale

SIÈGE SOCIAL :

Adresse :

Code Postal :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Commune :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail :

PRÉSIDENT : Mlle Mme M

Adresse :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail :

TRÉSORIER : Mlle Mme M

Adresse :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail :

CONTACTS Mlle Mme M

(si autre que le Président) :

Adresse :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

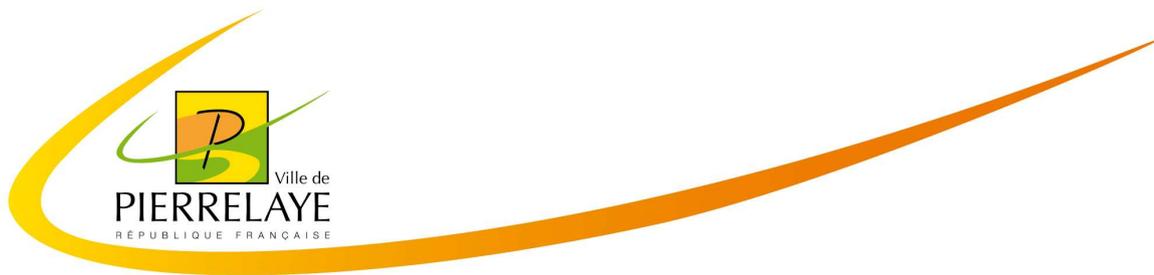
 E-mail :

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

	TOTAL	Pierrelaye	Beauchamp	Herblay	Autres
Nombre total d'adhérents :
Membres d'honneur :
Membres actifs :

MONTANT DES ADHESIONS

	Pierrelaye	Beauchamp	Herblay	Autres
Membres d'honneur :
Membres actifs :
• Adultes :
• Enfants :
Autre :



1-2. Présentation de l'association

I) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret: I _ I

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: I _ W _ I _ I

Date de publication de la création au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :

Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? oui non

non

Si oui merci de communiquer ici les noms :

- du label :
- de l'organisme qui l'a délivré :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes? oui non

II) Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée:

dont

hommes

femmes

Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de bénévoles :	
Nombre volontaires (par exemple en service civique)	

Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :	

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :euros.

1-3. Présentation de l'association

Uniquement pour les associations sportives

I. Renseignements sportifs

Votre association est-elle affiliée à une fédération sportive? oui non

Si oui, merci de préciser :

Participation à des compétitions oui non

Si oui, merci de préciser le niveau de compétition :

II. Qualifications des éducateurs sportifs / entraîneurs

Nombre total d'éducateurs	BEES *	BPJEPS**	Diplôme fédéral	Autres (préciser)
Séniors :
Juniors :
Cadets :
Minimes :
Benjamins :
Poussins :

*Brevet d'état d'éducateur sportif

** Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport

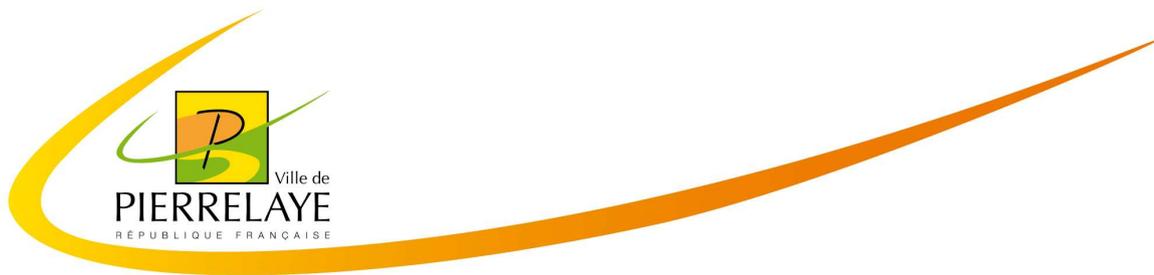
III. Licences et cotisations

MONTANT DES COTISATIONS

Catégorie (préciser les âges)	Pierrelaye	Beauchamp	Herblay	Autres
Séniors :
Juniors :
Cadets :
Minimes :
Benjamins :
Poussins :

EFFECTIF DES LICENCIÉS

Nombre total de licenciés	Pierrelaye		Beauchamp		Herblay		Autres	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Séniors :
Juniors :
Cadets :
Minimes :
Benjamins :
Poussins :



2. Description des actions projetées

Vous pouvez faire des photocopies afin de présenter plus d'actions

Intitulé :

Objectifs de l'action :

.....
.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

.....
.....

Personne responsable de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Informations complémentaires éventuelles :

.....
.....

Intitulé :

Objectifs de l'action :

.....
.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

.....
.....

Personne responsable de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Informations complémentaires éventuelles :

.....
.....

3. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice :

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant <small>Ne pas indiquer les centimes d'euros</small>	PRODUITS	Montant <small>Ne pas indiquer les centimes d'euros</small>
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Fonds européens	
Charges sociales		-	
Autres charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA emplois aidés)	
65 Autres charges de gestion courante		Autres établissements publics	
66 Charges financières		Aides privées	
67 Charges exceptionnelles		75 Autres produits de gestion courante	
Pénalités, amendes fédérales (sport)		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
68 Dotation aux amortissements		76 Produits financiers	
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 Emplois des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	



4. Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association.....

Déclare :

- que l'association est régulièrement déclarée
- l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subvention financières et en nature) sur le trois derniers exercices :
 - inférieur ou égal à 200 000 €
 - Supérieur à 200 000 €
- exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demander une subvention de :€
- que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du **titulaire du compte** :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

N° IBAN I _ I _ I _ I _ I I _ I _ I _ I I I _ I _ I _ I

BIC I _ I _ I _ I _ I I _ I _ I _ I I I _ I _ I _ I

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

1. Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution

5. Pièces à joindre au dossier de demande de subvention.

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
1. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
3. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
4. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Une attestation d'assurance
9. Le contrat d'engagement républicain **signé**

Pour un renouvellement :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Une attestation d'assurance
9. Le contrat d'engagement républicain **signé**



**CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET
FONDACTIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU
D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT**

Nom de l'association:.....

Intitulé du projet pour lequel l'organisme sollicite une subvention :

.....
.....
.....
.....

Préambule :

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

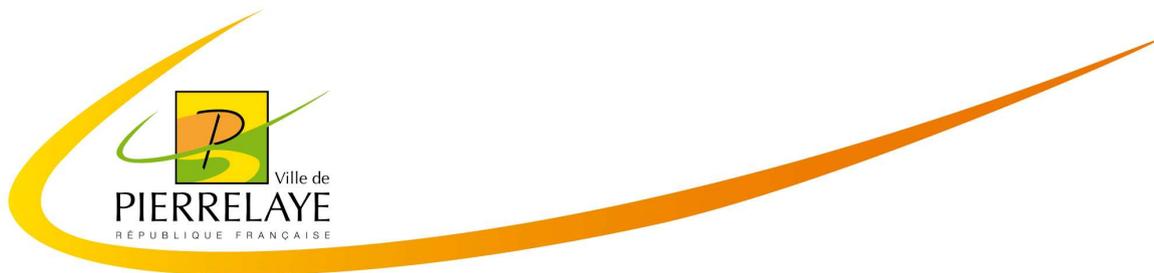
ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit,



notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date :
(apposer la mention « lu et approuvé »)

Signature :
(Indiquer nom, prénom, et qualité du signataire)